

# MAIRIE DE BASSE-HAM

République Française  
Département de la Moselle



**ARRETE MUNICIPAL**  
**N°2024/016/A du 05/03/2024**  
**Permis de stationnement d'un**  
**camion de déménagement les 9**  
**et 10 mars 2024 – 8 rue Georges**  
**de La Tour**

**Le Maire de BASSE-HAM,**

-VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2212-2 et L.2213-3,

-VU le Code de la route,

-VU le Code de la voirie routière,

-VU la demande d'autorisation en date du 4 mars 2024 présentée par Madame [REDACTED] [REDACTED] demeurant [REDACTED], pour le stationnement d'un camion devant le 8 rue Georges de La Tour, le week-end du 9 et 10 mars 2024, afin d'assurer un emménagement,

## ARRETE :

Article 1 : Madame [REDACTED] est autorisée à stationner un camion de déménagement devant le 8 rue Georges de La Tour, le week-end du 9 et 10 mars 2024.

Article 2 : Les deux places de stationnement situées devant le 8 rue Georges de La Tour seront réservées au camion de déménagement et le stationnement sera interdit à tout autre véhicule ce même jour.

Article 3 : Le permissionnaire a la charge de la signalisation de son chantier. Il est responsable des accidents éventuels survenus du fait de cette occupation du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers. Il veillera également à maintenir la voie publique en état de propreté.

Destinataires : Mme le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Guénange, M. le Chef de service de Police Municipale, M. le Responsable des services techniques municipaux et M. [REDACTED]

Date de mise en ligne : 06/03/2024

Date de notification : 06/03/2024



Le Maire,

Bernard VEINNANT

